



JEUNESSE

La Ville de Guérande soutient la jeunesse

Un appel à projet est lancé aux associations guérandaises dédiées à la jeunesse. Ce dispositif de soutien a été présenté lors du dernier Conseil Municipal. Les associations ont jusqu'au vendredi 9 avril 2021 pour déposer leur dossier.

Publié le 11 février 2021

En effet, en raison du contexte sanitaire particulier, la Ville a souhaité réallouer le budget du dispositif « Lab'aux idées 2021 » à un plan de soutien aux associations en lien avec les jeunes de 10/25 ans. Dans ce sens, seraient éligibles au dispositif les projets ou les actions ayant des objectifs communs avec le « Plan de soutien jeunesse », à savoir :

- › Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- › Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- › Favoriser l'émergence d'initiatives jeunesse
- › Favoriser l'accompagnement des jeunes
- › Pérenniser des actions liées à la jeunesse sur le territoire
- › Développer de nouvelles actions liées à la jeunesse sur le territoire

Une aide financière de 25% du budget de l'action ou 1 000 euros maximum sera versée aux associations retenues par le jury d'attribution. Les associations intéressées par la mise en place d'un projet, peuvent solliciter la Maison de la Famille.

Retrouvez le règlement et le dossier de candidature sur la page suivante : <https://www.ville-guerande.fr/pratique-vos-demarches/jeunesse-sport/dispositifs-de-soutien>

Plus d'information

Boris Bruand par email à : boris.bruand@ville-guerande.fr
Maison de la Famille
22 faubourg Saint-Michel
44 350 Guérande
02 40 15 10 50



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h